

VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES

Document d'aide à la préparation
d'une notification

Ce document contient les principaux éléments demandés dans [le téléservice de notification de violations de données personnelles de la CNIL](#). Des différences marginales peuvent être constatées avec le formulaire en ligne.

Ce document fourni à titre indicatif ne saurait engager la responsabilité de son auteur. Il vous permet de préparer une notification initiale à la CNIL dans le cadre de l'incident de sécurité dont a été victime la société Harvest France le 27 février 2025. La notification est réalisée sous votre propre responsabilité en adaptant les informations fournies à votre propre situation.

Pour toute notification, utiliser uniquement le téléservice de notification de la CNIL.

En dehors d'un problème technique constaté par la CNIL sur son site, les notifications adressées hors du téléservice seront refusées.

Les champs en caractères gras sont obligatoires.

Document pédagogique, ne pas adresser à la CNIL. Pour toute notification, utiliser [le téléservice dédié](#).
Attention : ne pas diffuser si des informations confidentielles sont saisies.

1 TYPE DE NOTIFICATION

Type de notification

Précisez si vous allez effectuer une notification complète, une notification initiale qui sera complétée ultérieurement ou si vous souhaitez compléter ou amender une notification déjà réalisée.

- Notification complète
- Notification initiale
- Notification complémentaire / modifiée, précisez le n°, la date et l'heure de la notification initiale :

2 TYPE DE NOTIFICATION

Identification de l'organisme

Numéro SIREN, le cas échéant : *(Votre numéro SIREN)*

Coordonnées de l'organisme responsable de traitement concerné par la violation

Dans le téléservice, ces informations sont préremplies à partir du numéro SIREN. (vos coordonnées)

Dénomination :

Numéro de TVA intracommunautaire, le cas échéant :

Secteur d'activité de l'organisme :

Effectif :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Pays :

Coordonnées du responsable légal *(dirigeant)*

Civilité : Monsieur | Madame

Nom Prénom

:

Adresse électronique : _____ @

Personne à contacter afin d'obtenir plus d'informations *(si nécessaire)*

Civilité : Monsieur | Madame :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse électronique : _____ @

Téléphone :

Adresse si différente de celle de l'organisme :

Document pédagogique, ne pas adresser à la CNIL. Pour toute notification, utiliser [le téléservice dédié](#).
Attention : ne pas diffuser si des informations confidentielles sont saisies.

Autres organismes impliqués

Indiquez ici si d'autres sociétés ou organisations sont impliquées dans la violation en précisant le nom et la qualité des organismes tiers. Par exemple : un sous-traitant, un responsable conjoint, etc. :

Sous-traitant :

HARVEST France

5 RUE DE LA BAUME

75008 PARIS

352 042 345 R.C.S. Paris

3 NATURE DE LA VIOLATION

Date de la violation

La violation s'est étendue sur une période déterminée

Date et heure de début de la violation :

Date et heure de la fin de la violation :

La violation est toujours en cours

Date et heure approximatives de la violation : Jeudi 27 février entre 1h00 et 2h00

Date et heure de la prise de connaissance de la violation : *Mail d'HARVEST reçu le ... (à personnaliser)*

Commentaires sur les dates : Le sous-traitant (Harvest) a notifié la CNIL dans le délai de 72 heures

Dans quelles circonstances avez-vous découvert la violation ?

(à personnaliser)

Motifs de retard de la notification, le cas échéant :

À propos de la violation

Nature de la violation

- Perte de la confidentialité
- Perte de l'intégrité
- Perte de la disponibilité

Origine de l'incident

- Équipement perdu ou volé

Document pédagogique, ne pas adresser à la CNIL. Pour toute notification, utiliser [le téléservice dédié](#).
Attention : ne pas diffuser si des informations confidentielles sont saisies.

- Papier perdu, volé ou laissé accessible dans un endroit non sécurisé
- Courrier perdu ou ouvert avant d'être retourné à l'expéditeur
- ✓ **Piratage, logiciel malveillant (par exemple rançongiciel) et/ou hameçonnage**
- Mise au rebut de documents papier contenant des données personnelles sans destruction physique
- Mise au rebut d'appareils numériques contenant des données personnelles sans effacement sécurisé
- Publication non volontaire d'informations
- Données de la mauvaise personne affichées sur le portail du client
- Données personnelles envoyées à un mauvais destinataire
- Informations personnelles divulguées de façon verbale
- Autres origines, précisez :

Descriptif détaillé de la violation

Décrire l'incident, son origine, son déroulé, ses conséquences et tout élément nous permettant de comprendre la violation :

Document pédagogique, ne pas adresser à la CNIL. Pour toute notification, utiliser [le téléservice dédié](#).
Attention : ne pas diffuser si des informations confidentielles sont saisies.

Cause(s) de l'incident

- Acte interne malveillant
- Acte interne accidentel
- Acte externe malveillant
- Acte externe accidentel
- Inconnu
- Autres causes, précisez :

Nature des données concernées par la violation

- État civil (ex. : nom, sexe, date de naissance, âge...)
- NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire)
- Coordonnées (ex : adresse postale ou électronique, numéros de téléphone fixe ou portable...)
- Données d'identification ou d'accès (ex : identifiant, mot de passe, numéro client...)
- Données relatives à des informations financières (ex : revenus, numéro de carte de crédit, coordonnées bancaires), économiques
- Documents officiels (Passeports, pièces d'identité, etc.)
- Données de localisation
- Données relatives à des infractions, condamnations, mesures de sûreté
- Les données concernées ne sont pas connues pour le moment
- La violation concerne d'autres données, précisez : *à compléter si nécessaire*

Données sensibles

- Origine raciale ou ethnique
- Opinions politiques
- Opinions philosophiques ou religieuses
- Appartenance syndicale
- Orientation sexuelle
- Données de santé
- Données biométriques
- Données génétiques

Nombre approximatif d'enregistrements concernés par la violation :

Document pédagogique, ne pas adresser à la CNIL. Pour toute notification, utiliser [le téléservice dédié](#).
Attention : ne pas diffuser si des informations confidentielles sont saisies.

Catégories de personnes concernées par la violation

- Employés
- Utilisateurs
- Adhérents
- Étudiants / élèves
- Personnel Militaire
- Clients (actuels ou potentiels)
- Patients
- Mineurs
- Personnes vulnérables
- Pas déterminé pour le moment
- Autres personnes, précisez :

Nombre approximatif de personnes concernées par la violation :

INCONNU

Mesures de sécurité préalables à la violation

Détailler (par exemple, les données étaient chiffrées à l'air d'un algorithme de chiffrement réputé fort (AES), des sauvegardes étaient effectuées de manière journalière et mensuelle, les disques durs des ordinateurs portables sont chiffrés, etc.) :

(à personnaliser)

4 CONSEQUENCES DE LA VIOLATION ET ACTIONS ENTREPRISES

Conséquences potentielles (impacts sur les données)

En cas de perte de confidentialité

- Les données ont été diffusées plus que nécessaire et ont échappé à la maîtrise des personnes concernées
- Les données peuvent être corrélées avec d'autres informations relatives aux personnes concernées
- Les données peuvent être exploitées à d'autres fins que celles prévues et/ou de manière non loyale
- Autres conséquences liées à la perte de confidentialité, précisez :

En cas de perte d'intégrité

- Les données ont pu être modifiées et être utilisées alors qu'elles sont fausses
- Les données ont pu être modifiées en d'autres données valides, de telle sorte que les traitements soient détournés

Document pédagogique, ne pas adresser à la CNIL. Pour toute notification, utiliser [le téléservice dédié](#).
Attention : ne pas diffuser si des informations confidentielles sont saisies.

Autres conséquences liées à la perte d'intégrité, précisez :

En cas de perte de disponibilité

- Impossibilité de fournir un service critique
- Dysfonctionnement et difficultés à fournir un service critique
- ✓ Autres conséquences liées à la perte de disponibilité, précisez : *Difficulté ou impossibilité de fournir certains services aux clients ou clients potentiels (à personnaliser)*

Préjudices potentiels pour les personnes concernées

Nature des impacts potentiels sur les personnes

- ✓ Perte de contrôle sur leurs données personnelles
- Limitation de leurs droits
- Discrimination
- Vol d'identité
- Fraude
- Levée non autorisée de pseudonymisation
- Pertes financières
- Atteinte à la réputation
- Perte de la confidentialité de données protégées par un secret professionnel
- Autres impacts, précisez :

Estimation du niveau de gravité

- Négligeable
- Limité
- ✓ Important
- Maximal

Mesures techniques et organisationnelles appliquées au traitement suite à la violation

Merci de détailler : (à personnaliser)

Communication aux personnes concernées

Fourniture d'une information aux personnes concernées

Oui, les personnes ont été informées

Précisez la date de cette communication, le nombre de personnes informées, le moyen utilisé ainsi que le contenu de l'information fournie aux personnes (fichier à joindre)

Document pédagogique, ne pas adresser à la CNIL. Pour toute notification, utiliser [le téléservice dédié](#).
Attention : ne pas diffuser si des informations confidentielles sont saisies.

Non, mais elles le seront

Précisez la date prévue de cette communication, le moyen utilisé :

Non, elles ne le seront pas

Le risque pour les personnes n'est pas considéré comme élevé

Le responsable du traitement a mis en œuvre les mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées et ces mesures ont été appliquées aux données à caractère personnel affectées par ladite violation, en particulier les mesures qui rendent les données à caractère personnel

incompréhensibles pour toute personne qui n'est pas autorisée à y avoir accès, telles que le chiffrement

Le responsable du traitement a pris des mesures ultérieures qui garantissent que le risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées n'est plus susceptible de se matérialiser

La notification exigerait des efforts disproportionnés. Dans ce cas, il est plutôt procédé à une communication publique ou à une mesure similaire permettant aux personnes concernées d'être informées de manière tout aussi efficace

Pour les 4 choix précédents, décrivez les mesures qui justifient l'absence de l'information des personnes :

Non déterminé pour le moment

Notifications transfrontalières et autres notifications

Cette notification concerne un traitement transfrontalier ciblant des personnes de différents états membres

Oui, précisez le(s) pays concerné(s) : *(oui si vous avez des clients domiciliés hors de France, non dans le cas contraire)*

Non

La violation a été ou va être notifiée à une autre autorité européenne en charge de la protection des données

Oui, précisez l'(es) autorité(s) concernée(s) :

Non

La violation a été ou va être notifiée à une autre autorité non-européenne en charge de la protection des données

Oui, précisez l'(es) autorité(s) concernée(s) :

Non

La violation a été ou va être notifiée à une autre autorité afin de respecter une exigence légale autre (NIS, EIDAS, etc.)

Oui, précisez l'(es) autorité(s) concernée(s) :

Non

Document pédagogique, ne pas adresser à la CNIL. Pour toute notification, utiliser [le téléservice dédié](#).
Attention : ne pas diffuser si des informations confidentielles sont saisies.

- **Pour approfondir**

Fiches pratiques

- [Les violations de données personnelles sur cnil.fr](#)
- [Notifier une violation de données personnelles sur cnil.fr](#)

Articles de référence du règlement général sur la protection des données (RGPD)

- [Article 33 du RGPD sur cnil.fr](#)
- [Article 34 du RGPD sur cnil.fr](#)

Lignes directrices et recommandations du Comité européen de la protection des données (CEPD)

- [Lignes directrices sur la notification de violations de données à caractère personnel en vertu du règlement \(UE\) 2016/679 sur edpb.europa.eu \(en anglais\)](#)
- [Exemples concernant la notification de violations de données à caractère personnel sur edpb.europa.eu](#)